



## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU MERCREDI 18 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit mai à 19h00, le conseil municipal du Malesherbois, légalement convoqué le onze mai deux mille vingt-deux, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Hervé GAURAT, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS :** MMES BECHU, BERTHELOT CHRISTINE, BERTHELOT ISABELLE, DAUVILLIERS, MARTIN, PASQUET, PIEDFERRE, ROULLET, SONATORE ET MM. BERCHER, BOUTEILLE, CATINAT, CHANCLUD, CIRET, DELMAS, DELMOND, GAURAT, GIRARD, GUERIN, MATIGNON, MOISY, POINCLOUX ET SENET.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :** MME BAFFOY A M. GAURAT, M. FAURIE A M. GIRARD, M. LAROCHE A M. CIRET, MME QUEMENER A MME PASQUET ET MME SABY A M. CHANCLUD.

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :** MMES BAUDOIN ET MARCHAND, MM. BEVILLARD, JOUSSON ET MANIAK.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** MME MARTIN.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX	
EN EXERCICE :	33
PRESENTS :	23
POUVOIRS :	5
ABSENTS ET/OU EXCUSES :	5
VOTANTS :	28
QUORUM :	17

### **CONSEIL MUNICIPAL**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU 7 AVRIL 2022.

### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

- **DÉCISION N° 22-106 DU 24 MARS 2022.**  
« ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N° 22-054 DU 17 FEVRIER 2022 PORTANT SUR LA DESTRUCTION DE TROIS VEHICULES ».
  
- **DÉCISION N° 22-110 DU 25 MARS 2022.**  
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – FAMILLE VAVARANDE-RIOTON ».
  
- **DÉCISION N° 22-111 DU 25 MARS 2022.**  
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – SOLANGE FREMOND NEE LEVESQUE ».
  
- **DÉCISION N° 22-117 DU 31 MARS 2022.**  
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – FATIMA AZZI NEE BOUZID ».

▪ **DÉCISION N° 22-125 DU 8 AVRIL 2022.**

« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – VALET - PETITHOMME ».

▪ **DÉCISION N° 22-127 DU 11 AVRIL 2022.**

« PORTANT SUR L'AVENANT N° 2 DU MARCHÉ SUBSEQUENT A L'ACCORD-CADRE PI ETUDES D'INGENIERIE TECHNIQUES – LOT N° 1 : ETUDE GEOTECHNIQUE POUR LA REALISATION DE DISPOSITIF D'INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES DE VOIRIE DU CENTRE BOURG A COUDRAY ».

▪ **DÉCISION N° 22-129 DU 12 AVRIL 2022.**

« PORTANT SUR L'AVENANT N° 1 DE L'ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES ETUDES D'INGENIERIE TECHNIQUES POUR LES OPERATIONS DE LA COMMUNE DU MALESHERBOIS – LOT N° 2 : DIAGNOSTIC AMIANTE, PLOMB ET HAP EN FORTE TENEUR».

▪ **DÉCISION N° 22-138 DU 22 AVRIL 2022.**

« CONCERNANT L'ACHAT DU CONTRAT DE CESSION DES SPECTACLES « LA RONDE DES REVES » ET « LA RONDE DES 1001 NUITS » AVEC L'ASSOCIATION ESPACE CULTUREL MARICO ».

▪ **DÉCISION N° 22-140 DU 26 AVRIL 2022.**

« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – FAMILLE DE MIRANDA-LASSAUT ».

▪ **DÉCISION N° 22-160 DU 3 MAI 2022.**

« PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ N° 22P03S – MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE COORDINATION SPS POUR L'AMENAGEMENT D'UNE MAISON DE SANTE AU MALESHERBOIS – LOT N° 1 : MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE ».

## PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

### ❖ AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES.

#### AFFAIRES GENERALES

##### **22-05-AFG-01 INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX SUITE A DEMISSIONS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **PREND ACTE** de l'installation de M. David MANIAK en qualité de Conseiller municipal.
- **PREND ACTE** de l'installation de Mme Dominique BAUDOIN en qualité de Conseillère municipale.

##### **22-05-AFG-02 DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE BORDEAUX EN GATINAIS DE LA CCPG.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTÉ** le retrait de la commune de Bordeaux en Gâtinais de la CCPG, au plus tôt à l'issue des procédures d'élaboration des PLUi du Beaunois et de la Communauté de Communes des Quatre Vallées (CC4V) et, au mieux, le 31 décembre 2022 pour un rattachement à la CC4V au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- **PRECISE** que cette délibération sera notifiée à la CCPG.

*Arrivée de Mme Isabelle BERTHELOT.*

**22-05-AFG-03 CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES COMMUNES DE CORBEIL-ESSONNES, BALLANCOURT-SUR-ESSONNE, ETIOLLES, LE MALESHERBOIS, RIS-ORANGIS ET SOISY-SUR-SEINE POUR LA PASSATION ET L'EXECUTION D'UN MARCHE PUBLIC D'ETUDE VISANT A DIMINUER LES TEMPS DE PARCOURS DU RER D ENTRE PARIS ET CORBEIL-ESSONNES.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes avec les communes de Corbeil-Essonnes, Ballancourt-sur-Essonne, Etiolles, Le Malesherbois, Ris-Orangis et Soisy-Sur-Seine, pour la passation d'un marché public d'étude visant à diminuer les temps de parcours du RER D entre Paris et Corbeil-Essonnes, annexée à la présente délibération.
- **DESIGNE** la commune de Corbeil-Essonnes comme coordonnateur du groupement de commandes.
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention précitée ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.
- **PRECISE** que les dépenses seront inscrites au budget de l'exercice concerné au chapitre 011.
- **INDIQUE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Loiret et notifiée au coordonnateur du groupement.

*Arrivée de Mme PIEDFERRE.*

**22-05-AFG-04 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ADDITIONNELLE A LA CONVENTION DE DEPLOIEMENT DES SERVICES D'E-ADMINISTRATION SOLAERE – PRESTATION COMPLEMENTAIRE DPD MUTUALISE.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les termes de la convention additionnelle à la convention de déploiement des services d'E-Administration sOlaere – Prestation complémentaire : Délégué à la Protection des Données mutualisé, à passer entre la Commune du Malesherbois et le GIP RECIA.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.
- **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 011 du budget des exercices concernés.
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants à la convention ou tous documents en ce sens.

**22-05-AFG-05 CREATION DE SITES CINERAIRES DANS LES COMMUNES DELEGUEES DE COUDRAY, LABROSSE, MANCHECOURT ET NANGEVILLE.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la création de sites cinéraires dans les communes déléguées de Coudray, Labrosse, Manchecourt et Nangeville.
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué au funéraire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**RESSOURCES HUMAINES****22-05-RH-01      CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) COMMUN ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS – COMPOSITION DU CST.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la collectivité et du CCAS.
- **DECIDE** de placer ce Comité Social Territorial commun auprès de la commune du Malesherbois.
- **FIXE** le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).
- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'établissement public égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- **AUTORISE** le recueil de l'avis des représentants de l'établissement public.

**22-05-RH-02      MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les créations de postes suivantes :
  - 1 poste de titulaire sur le grade d'Adjoint Administratif à Temps Complet.
  - 1 poste de titulaire sur le grade de Technicien Principal 2<sup>ième</sup> classe à Temps Complet.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget des exercices concernés.

**22-05-RH-03      CREATION DE POSTES NON PERMANENTS POUR LE REMPLACEMENT DE FONCTIONNAIRES OU D'AGENTS CONTRACTUELS ABSENTS ET / OU POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ET / OU SAISONNIER.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :
  - au remplacement de fonctionnaires ou d'agents contractuels momentanément absents,
  - à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs,
  - à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

❖ **ENVIRONNEMENT.****22-05-ENV-01      AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DU CENTRE-VAL DE LOIRE.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le projet de maîtrise d'usage des parcelles désignées ci-dessus par le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire (2 ha 17 a 39 ca pour 12 parcelles) et le projet de bail annexé à la présente délibération.

- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer un bail emphytéotique de 34 années entières pour une redevance annuelle de 1 (un) euro.
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent.

❖ **AFFAIRES SOCIALES-LOGEMENT-SANTE.**

**22-05-SOC-01      MODIFICATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **MODIFIE** la délibération n° 20-07-AFG-11 du 16 juillet 2020 et porte à **sept (7)** le nombre de Conseillers municipaux siégeant au Conseil d'Administration du CCAS de la commune du Malesherbois.
- **PRECISE** que les membres du Conseil d'Administration du CCAS élus par le Conseil municipal sont les suivants :
 

- Mme DAUVILLIERS	- Mme MARTIN
- Mme SONATORE	- Mme BECHU
- Mme BAFFOY	- Mme ROULLET
- Mme BERTHELOT Isabelle	
- **PRECISE** que ces désignations sont valables jusqu'à délibération contraire ou renouvellement général des Conseillers municipaux.
- **INDIQUE** que M. le Maire précisera, par voie d'arrêté, la composition du Conseil d'Administration dans le respect de l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**22-05-SOC-02      ACCEPTATION D'UN DON MOBILIER POUR LES LOGEMENTS D'URGENCE.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTTE** le don de mobilier dont le détail est le suivant : une table ronde, deux réfrigérateurs, deux lits d'une personne avec matelas, une table à repasser + fer, couettes.
- **PRECISE** que ce mobilier sera exclusivement destiné aux logements d'urgence communaux.

❖ **FINANCES.**

**22-05-FIN-01      ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET PRINCIPAL.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du budget communal, établi par Madame Nathalie Tremintin et Monsieur Pascal Page, comptables publics, pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif établi par Monsieur le Maire pour le même exercice.

**22-05-FIN-02      ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du budget annexe eau, établi par Madame Nathalie Tremintin et Monsieur Pascal Page, comptables publics pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif établi par Monsieur le Maire pour le même exercice.

*M. le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.*

**22-05-FIN-03 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ARRETE** le compte administratif 2021 du budget principal « Le Malesherbois ».
- **CONSTATE** un résultat de clôture 2021 excédentaire de **quatre millions huit cent onze mille six cent cinquante-deux euros et soixante-quatre centimes** (4 811 652.64€) en section de fonctionnement et déficitaire de **cent trente-cinq mille quatre cent treize euros et cinquante-six centimes** (135 413.56€) en section d'investissement.
- **CONSTATE sept cent cinquante-cinq mille cent vingt euros et soixante-cinq centimes** (755 120.65€) de restes à réaliser en dépenses d'investissement.
- **CONSTATE cent quatre-vingt-un mille six cent cinquante-six euros** (181 656€) de restes à réaliser en recettes d'investissement.

**22-05-FIN-04 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ARRETE** le compte administratif 2021 du budget annexe de l'eau.
- **CONSTATE** un résultat de clôture 2021 excédentaire de **deux millions quatre cent soixante-quinze mille deux cent vingt et un euros et cinquante-neuf centimes** (2 475 221.59€) en section de fonctionnement et de **six cent trente-neuf mille cent soixante-seize euros et quarante et un centimes** (639 176.41€) en section d'investissement.
- **CONSTATE cinq cent quatre-vingt mille neuf cent cinquante-trois euros et quarante centimes** (580 953.40€) de restes à réaliser en dépenses d'investissement.

*Retour de M. le Maire pour la fin de la séance.*

**22-05-FIN-05 AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2021 – BUDGET PRINCIPAL.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'inscription de la somme de 2 474 578.00 € au compte R1068 en section d'investissement du budget supplémentaire 2022.
- **APPROUVE** l'inscription de la somme de 2 337 074.64 € au compte R002 en section de fonctionnement du budget supplémentaire 2022.

**22-05-FIN-06 AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'inscription de la somme de 1 500 000.00 € au compte R1068 en section d'investissement du budget supplémentaire 2022 budget annexe de l'eau.
- **APPROUVE** l'inscription de la somme de 975 221.59 € au compte R002 en section de fonctionnement du budget supplémentaire 2022 budget annexe de l'eau.

**22-05-FIN-07 ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 – BUDGET PRINCIPAL.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2022, pour les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Dépenses : 2 555 074.64 €**

CHAPITRES	MONTANTS	VOTES
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	865 747.64	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	15 000.00	
022 DEPENSES IMPREVUES	650 000.00	
023 VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	1 024 327.00	

**Recettes : 2 555 074.64 €**

CHAPITRES	MONTANTS	VOTES
002 RESULTAT REPORTE	2 337 074.64	
73 IMPOTS ET TAXES	188 000.00	
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	30 000.00	

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Dépenses : 1 326 797.56 € dont 755 120.65 € de restes à réaliser**

CHAPITRES	MONTANTS	VOTES
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	135 413.56	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	187 810.00	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	768 453.35	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	-948 000.00	
13 SUBVENTION D'EQUIPEMENT	16 000.00	
020 DEPENSES IMPREVUES	250 000.00	
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	162 000.00	

**Recettes : 1 326 797.56 € dont 181 656.00 € de restes à réaliser**

CHAPITRES	MONTANTS	VOTES
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-2 353 763.44	
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT	2 474 578.00	
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	327 243.00	
021 VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	1 024 327.00	

**22-05-FIN-08 ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2022, pour les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**Dépenses : 975 221.59 €**

CHAPITRES	MONTANTS	VOTES
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	54 600.59	
012 FRAIS DE PERSONNEL	370 000.00	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	1 000.00	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000.00	
022 DEPENSES IMPREVUES	47 621.00	
023 VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	500 000.00	

**Recettes : 975 221.59 €**

CHAPITRES	MONTANTS	VOTES
002 RESULTAT REPORTE	975 221.59	

## SECTION D'INVESTISSEMENT

**Dépenses : 946 353.41 € dont 580 953.40 € de restes à réaliser**

CHAPITRES	MONTANTS	VOTES
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	187 810.00	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	768 453.35	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	-948 000.00	
13 SUBVENTION D'EQUIPEMENT	16 000.00	
020 DEPENSES IMPREVUES	250 000.00	

**Recettes : 946 353.41 €**

CHAPITRES	MONTANTS	VOTES
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	639 176.41	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-1 692 823.00	
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT	1 500 000.00	
021 VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	500 000.00	

### ❖ CULTURE-COMMUNICATION-VIE ASSOCIATIVE-PATRIMOINE.

#### **22-05-CAP-01 TARIFS DES SPECTACLES DU SECOND SEMESTRE 2022 DE LA COMMUNE DU MALESHERBOIS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ADOPTE** les différents tarifs et la grille des spectacles programmés au second semestre 2022 organisés par le Service Culturel de la commune du Malesherbois.
- **PRECISE** que tous les actes liés à ces opérations sont ou seront signés par M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée.
- **PRECISE** que tous les évènements listés sont susceptibles d'être déplacés ou annulés suivant les conditions sanitaires contextuelles.



- **PRECISE** que les dépenses et les recettes correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice considéré aux chapitres concernés.
- **PRECISE** que les attributions « Entrée gratuite » ont été listées pour le diffuseur dans chaque contrat des spectacles et pour l'organisateur lors de la commission « culture » du 9 Septembre 2021.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au comptable public de Pithiviers.

**22-05-CAP-02 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS DU MALESHERBOIS AU TITRE DE L'ANNEE 2022.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer, le cas échéant, les conventions et les avenants liés, avec les associations.
- **DECIDE** d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations inscrites dans le tableau ci-dessus au titre de l'exercice 2022.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal de l'exercice concerné au chapitre 65.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au comptable public de Pithiviers.

❖ **VIE SPORTIVE.**

**22-05-SPO-01 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MECENAT AVEC LE CERCLE JULES FERRY TENNIS – 2022/2026.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de mécénat 2022-2026 et les avenants liés avec le Cercle Jules Ferry Tennis.
- **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement au CJF Tennis d'un montant de 2 000,00 € (deux mille euros) au titre de l'exercice 2022.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal des exercices concernés au chapitre 65.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au comptable public de Pithiviers.

**MOTION**

**22-05-MOT-01 MOTION CONTRE LA FERMETURE DE CLASSES DANS LES ECOLES MAZAGRAN ET CHATEAU-VIGNON.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **SOUTIENT** la présente motion et affirme son désaccord avec ces fermetures de classes.

- **DEMANDE** à M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de tenir compte de l'avis des élus.

### INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire,

**Hervé GAURAT**

